

3<sup>me</sup> Division.

Paris, le 14 mars 1808.

Bureau  
des Beaux-Arts.Réponse à  
lettre d

Enregistrement

à l'arrivée, N.° 781. Jan  
au départ, N.° 79

Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur Lethière, Directeur de  
l'Académie de France à Rome.

Autorisation de prendre le  
Supplément de 600-francs  
qui lui a été accordé pour  
ses frais de voyage sur  
les 3800-francs ordonnés  
à son nom pour solde du  
Crédit de l'Académie en 1807.

Je vous ai informé par ma lettre du 25 février  
dernier, que je vous avois accordé, Monsieur, un  
Supplément de six cent francs pour vos frais de  
voyage de Paris à Rome, la quelle somme, jointe  
à celle de 2400-francs que mon Prédécesseur vous a  
allouée, portera votre indemnité pour ces objets  
à trois mille francs.

Je vous autorise, Monsieur, à prendre cette somme  
de 600-francs sur celle de 3800-francs que j'ai  
ordonnée à votre nom pour solde du Crédit de  
l'Académie en 1807.

Je ne tarderai pas à prononcer sur les diverses demandes  
et propositions que vous m'avez faites relativement à  
l'augmentation des dépenses de ces établissements.

J'ai l'honneur de vous saluer,  
F. Letet

140



3. Div

M. de L'interieur

Comte de Montebello

Letheire, Directeur de l'Academie  
de France. A Rome

